

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 3

Votants : 29

Président de séance : monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS
.....

**ELECTION D'UN PRÉSIDENT
DE SÉANCE POUR
L'ADOPTION DES COMPTES
ADMINISTRATIFS DE LA VILLE
DU GOSIER**

CM-2022-4S-DAJ-33

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le rapport de présentation du maire ;

Considérant ce qui a été exposé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 19 voix pour ; 0 voix contre ; 1 abstentions et 9 non votants

DÉCIDE

Article 1 : De procéder à l'élection d'un président de séance pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes administratifs 2021 de la ville du Gosier.

Article 2 : D'élire madame Liliane MONTOUT, 1^{ère} adjointe au maire comme présidente de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2021 de la ville du Gosier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

2 1 JUIN 2022

Et publication ou notification
le

2 1 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Election d'un président de séance pour l'adoption des comptes administratifs de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 21/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/06/2022

Numéro de l'acte : CM20224SDAJ33 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220607-CM20224SDAJ33-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres